MICROCLIMAT CONFORT

FRANCOUT Jean Philippe
Chez Chevreuil
16390 LAPRADE

Objet : Résultat évaluation formation « Chauffage domestique bois - Appareils indépendants »
Fait le 04 Décembre 2014, à Paris.

Monsieur,

Suite au passage de l'évaluation de la «Chauffage domestique bois - Appareils indépendants» le 04 Décembre 2014, à Angoulême avec l'organisme C.R.E.R, nous avons le plaisir de vous informer que vous avez obtenu la note de 29 sur 30 au QCM de validation et nous tenons à vous en féliciter.

L'attestation de réussite à ce QCM a été jointe à ce courrier.

Nous profitons de la présente pour vous rappeler que dans le cadre d'une demande de qualification, l'attestation de réussite au QCM et l'attestation de stage devront être communiquées par l'entreprise pour justifier vos compétences en tant que référent.

Enfin, le dépôt du dossier de demande du droit d'usage de la marque doit être fait au plus tard dans les 18 mois suivant la date de formation et de passage du QCM.

En vous renouvelant nos félicitations, nous vous prions d'agréer, Monsieur, nos sincères salutations.

Qualit'EnR
Le service formation

Les critères d'accès à la qualification ont évolué début novembre 2012. Rendez vous sur le site www.qualit-enr.org/mode-emploi pour connaître les conditions et effectuer votre demande de qualification.

Attestation de réussite

FORMATION

Chauffage domestique bois - Appareils indépendants

À la suite d'une participation volontaire à l'épreuve de validation des connaissances de **Qualibois - Chauffage domestique bois - Appareils indépendants** et après analyse des résultats de l'évaluation, l'attestation de réussite est délivrée à :

Nom : **FRANCOUT** Prénom : **Jean Philippe**

De l'entreprise : MICROCLIMAT CONFORT

Située à : LAPRADE Evalué le : 04 Décembre 2014

Dans l'organisme : C.R.E.R

Encadré par : BENOIST Pierrick

Note au QCM de validation : **29/30**

Ce document n'est pas une autorisation d'utilisation de la marque Quali Bois mais une pièce constitutive du dossier de demande de la qualification

Vous venez de réussir votre formation.
Accédez dès maintenant à la qualification

RECONNU GRENELLE ENVIRONNEMENT
Quali Bois 2013

Pourquoi et comment se qualifier ?
MODE D'EMPLOI

Energies renouvelables et qualifications sont devenues indissociables

Un marché d'avenir

Face à la hausse du coût des énergies traditionnelles et aux impératifs de développement durable, les énergies renouvelables (EnR) s'imposent comme une évidence économique et écologique.

Les Français souhaitent réduire leur facture d'énergie (en hausse constante), être plus indépendants énergétiquement et faire un geste pour la planète.

32%* des Français ont le projet de s'équiper d'un appareil de chauffage bois énergie *(+7 points p/r 2012).*

**sondage IFOP pour Qualit'EnR – janvier 2013*

Une qualification qui donne confiance

Pour faciliter le passage à l'acte d'achat, les particuliers doivent pouvoir identifier rapidement les « bons professionnels », capables de les conseiller et d'installer ces systèmes dans le respect des règles de l'art.

79%* des Français déclarent avoir confiance dans les professionnels qualifiés pour l'installation de leur équipement énergétique *(+6 points p/r 2012).*

BON À SAVOIR : Qualibois et les autres marques de Qualit'EnR (Qualisol, QualiPV et QualiPAC) sont les signes de qualité liés aux EnR les plus cités spontanément par les particuliers.

Les + de la **qualification** pour votre entreprise

POUR LEURS TRAVAUX D'ÉCONOMIES D'ÉNERGIE
ET D'ÉNERGIES RENOUVELABLES,
NE LAISSEZ PLUS VOS CLIENTS CHOISIR AU HASARD :
MISEZ SUR LA COMPÉTENCE !
DEVENEZ UN ACTEUR QUALIFIÉ
ET BÉNÉFICIEZ D'UN SIGNE DE QUALITÉ
« RECONNU GRENELLE ENVIRONNEMENT »

Une reconnaissance **indispensable**

Qualibois fait partie des signes de qualité reconnus par l'Etat et l'ADEME avec la mention « **Reconnu Grenelle Environnement** ».

La qualification est obligatoire depuis le 1er janvier 2013 pour bénéficier des **Certificats d'Économies d'Énergie** avec les appareils indépendants de chauffage au bois.

Historiquement associée aux aides des collectivités territoriales, la qualification deviendra également indispensable pour bénéficier des aides publiques (crédit d'impôts, éco-prêt à taux zéro) avec l'**éco-conditionnalité prévue pour 2014.**

Une offre complète de **services**

Un véritable site web pour chaque entreprise qualifiée

Une adresse dédiée : www.qualit-enr.org/nom-entreprise et une multitude d'options gratuites pour personnaliser votre site : logo, coordonnées complètes, présentation de l'entreprise, photos, références, choix des couleurs, recommandations de clients, réseaux sociaux, etc.

Un site référencé dans les moteurs de recherche (Google, etc.) et dans l'annuaire officiel des installateurs qualifiés, consulté près d'un million de fois chaque année.

Une visibilité formidable de votre entreprise sur internet pour un apport direct et efficace de prospects

Une communication sur-mesure

Publicité
- Des autocollants pour vos véhicules
- Des panneaux pour vos chantiers

Affichage
- Des affiches et des totems pour vos foires, salons ou show rooms

Prospection commerciale
- De la documentation à personnaliser avec vos coordonnées

SERVICE +
Possibilité de **personnaliser votre kit de communication** via la e-boutique réservée aux installateurs qualifiés.

Un accompagnement technique

Des **conseils personnalisés** via une assistance technique téléphonique dédiée.

De nombreux outils pratiques : fiches autocontrôle, autocollants réglementaires (PV) ou de maintenance, conseils de pro, formation continue...

De l'information riche sur les EnR

Un abonnement gratuit au journal « Qualit'EnR Infos »

Une information continue :
- Actualités (site web)
- Flash infos (newsletters)
- Réseaux sociaux

Des avantages financiers

- **Des réductions importantes** sur de nombreuses assurances professionnelles (responsabilité civile générale et décennale)
- **Une offre de financement exclusive** pour vos clients grâce à votre qualification (prêts EnR dédiés)
- La possibilité de valoriser les **Certificats d'Économies d'Énergie**

En savoir plus sur les services de Qualit'EnR www.qualit-enr.org/services-qualifications

flashez-moi !

Comment **s'engager ?**

Télécharger le formulaire de souscription Qualibois sur www.qualit-enr.org/mode-emploi

Compléter et constituer le dossier avec toutes les informations et pièces demandées.
Retrouvez l'ensemble des conditions dans le règlement d'usage Qualibois.

Envoyer le dossier complet

à votre organisation professionnelle départementale CAPEB ou FFB si elle est conventionnée par Qualit'EnR
(liste sur www.qualit-enr.org/contact)

OU

à Qualit'EnR :
96, rue de la victoire - CS 50020 - 75009 PARIS
Tél. : 01 48 78 70 90 - Fax : 01 42 46 13 45
Courriel : qualification@qualit-enr.org

FORMULAIRE DE SOUSCRIPTION
MILLÉSIME 2013
RECONNU GRENELLE ENVIRONNEMENT
Suivi administratif
Informations générales concernant l'entreprise

La marque Qualibois regroupe deux qualifications :

- La qualification **Qualibois module Air** pour les installations d'appareils bois indépendants (inserts, poêles, etc.)
- La qualification **Qualibois module Eau** pour les installations d'appareils bois raccordés au réseau hydraulique (chaudières, etc.) et les poêles.

Dans les deux cas, la qualification est attribuée à des entreprises disposant des moyens en interne pour installer dans le respect des règles de l'art, tous types d'appareils de chauffage bois énergie (indépendants et/ou hydrauliques) dans l'habitat individuel et sur le territoire français.

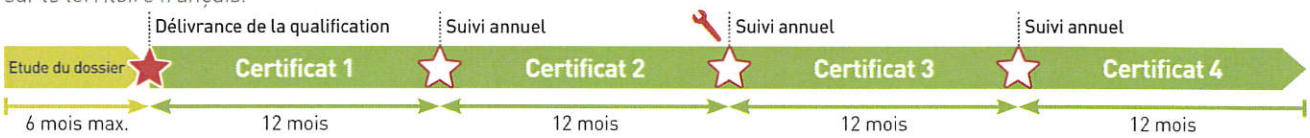

Les critères correspondant à chaque étape de la qualification sont détaillés ci-dessous avec le ou les pictos suivants ★☆🔧

1 Critères généraux

Activité de l'entreprise ★
Justifier son activité d'installation dans le domaine de la qualification demandée (Kbis / RM / RCS / qualification équivalente / code NAF2)

Assurances ★☆
Fournir les attestations d'assurance RC générale et décennale dans le domaine d'activité.

Moyens matériels ★☆
Posséder en interne les équipements et outils nécessaires à l'installation du système de l'activité de la qualification.

Moyens humains et financiers ★☆
Compléter des données relatives à l'activité de l'entreprise : CA, part de sous-traitance, effectif total et effectif technique par activité, nombre d'installations.

Frais d'instruction ★☆
S'acquitter des frais d'instruction :
- 118 euros HT
- ou seulement 59 euros HT si une autre marque a été demandée la même année (Qualisol, QualiPV et QualiPAC)

Ces frais servent à l'instruction du dossier et seront donc encaissés dès réception de la demande et non remboursables.

2 Critères techniques

Compétences ★☆
Attester de la présence d'au moins un référent technique.

Pour déclarer un nouveau référent technique, justifier sa compétence par l'un des trois critères suivants :
- 1 formation agréée réussie de moins de 18 mois, dans un organisme conventionné* par Qualit'EnR
- 1 formation longue agréée par Qualit'EnR dans le domaine
- 1 évaluation seule réussie, lors d'une session organisée par Qualit'EnR

Contrôle qualité 🔧
Justifier de l'audit d'une installation, réalisé par Qualit'EnR dans les 24 mois qui suivent la délivrance de la qualification.
(Détails sur les audits page suivante)

Expérience ★
Justifier de 2 références d'installations de moins de 24 mois, avec leur facture détaillée et 1 attestation de bonne exécution signée par un client.

Si ce critère n'est pas rempli, l'entreprise pourra accéder à une qualification probatoire pour 24 mois maximum.

Critère qualitatif ☆
Justifier l'un des trois critères suivants :
- 2 références d'installations de moins de 24 mois
- 1 audit « vert » de moins de 18 mois
- 1 formation agréée réussie de moins de 18 mois, dans un organisme conventionné* par Qualit'EnR

3 Engagements qualité

Charte Qualibois ★☆
S'engager à respecter les « bonnes pratiques »
→ *Retrouver les 10 points détaillés de la charte sur www.qualit-enr.org/charte-qualibois*

Engagements généraux ★☆
Respecter tous les points du règlement d'usage Qualibois

*Liste des organismes conventionnés sur www.qualit-enr.org/se-former

En savoir plus sur les conditions des qualifications www.qualit-enr.org/mode-emploi

flashez-moi !

Les **contrôles** d'installations

Qualit'EnR s'assure sur le terrain de la qualité des installations d'appareils bois énergie.

Cette démarche permet :

- de contrôler la qualité des installations et d'évaluer le respect des engagements de la charte **Qualibois** signée par l'installateur.
- de fournir à l'installateur un avis extérieur sur son travail et de favoriser ainsi l'amélioration de ses pratiques d'installation.
- de mettre à jour les référentiels de formation, à partir des défauts récurrents constatés.
- de mesurer l'efficacité de la dépense publique en matière d'énergies renouvelables, ces audits étant prioritairement réalisés sur des installations ayant reçu des aides.

Dans le cadre des qualifications Qualibois module Air et module Eau, délivrées pour 4 ans, un audit d'installation est nécessaire dans les 24 premiers mois de chaque qualification. Si son résultat est satisfaisant, c'est le seul contrôle prévu en 4 ans. Le coût de ce contrôle est à la charge de l'entreprise (250€ HT).

L'organisme spécialiste de la qualification des entreprises d'installation d'énergies renouvelables

Depuis 2006, l'association Qualit'EnR fédère les acteurs engagés dans le développement qualitatif des énergies renouvelables : représentants des installateurs, des industriels, des institutionnels et des clients/utilisateurs.

Avec plus de 10 000 qualifications attribuées en 2012, Qualit'EnR s'impose également comme le leader européen de la qualification d'entreprises du secteur des énergies renouvelables.

Accompagner les entreprises

Notre objectif est de permettre à un maximum d'entreprises, notamment aux artisans, d'accéder à la formation et à la qualification. C'est pourquoi nous optimisons nos coûts et nos procédures, afin de les rendre accessibles au plus grand nombre.

Qualit'EnR s'inscrit toutefois dans un cadre rigoureux incluant :

- Un dispositif de formation encadré par des experts et des professionnels.
- Un dispositif de qualification élaboré d'après la norme NF X50-091.
- Une gestion indépendante et impartiale des dossiers et demandes de qualification.
- Un suivi dans la durée de la qualité des installations avec notamment la pratique de contrôles de réalisations : plus de 20 000 audits réalisés par Qualit'EnR depuis 2007, constituant une démarche inédite à cette échelle.

FR-FOR-33 Rev00 avril 2013 - Produit par Qualit'EnR et réalisé par Claire Roberts : www.klr.eu

N'hésitez pas à nous contacter

www.qualit-enr.org

01 48 78 70 90

qualification@qualit-enr.org

flashez-moi !